

Société ...  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables  
Entreprise régie par le code des assurances  
Groupe ...

**Sociétaire n° : ...**

A l'ASSOCIATION ...  
Rue ...  
Ville ...

## ATTESTATION D'ASSURANCE

**Risques liés à la location ou à l'occupation de l'immeuble à titre temporaire du .. au ...X, situé :**

### Garanties

**Responsabilité civile - Défense** des risques locatifs ou d'occupant, **Recours des voisins et des tiers**, à concurrence de **125 000 000 €/sinistre**

**Risques liés à la propriété de l'immeuble** situé :

### Garanties

**Responsabilité civile - Défense**

- Risque de propriétaire, recours voisins et tiers à concurrence de **125 000 000 €/sinistre**

**Dommages aux biens assurés** à hauteur de la surface déclarée par la collectivité

- Vétusté supérieur à 1/3 . . . . . **Valeur de reconstruction vétusté déduite**

- Vétusté inférieure ou égale à 1/3 . . . . . **Valeur de reconstruction**

**Risques liés à l'organisation de manifestation du GALA ..., du ... au ... se déroulant :**

Au Gymnase ...

### Garanties

**Responsabilité civile - Défense**

- Dommages corporels . . . . . **30 000 000€/sinistre**

- Dommages matériels et immatériels consécutifs . . . . . **15 000 000 €/sinistre**

La garantie est toutefois limitée, tous dommages confondus à . . . . . **30 000 000 €/sinistre**

- Dommages immatériels non consécutifs . . . . . **50 000 €/sinistre**

- Intoxication alimentaire . . . . . **5 000 000 €/année d'assurance**

**Risques liés à la location ou à l'emprunt de matériels à titre temporaire du ... au ... , ci-après désigné(s) :**

### Garanties

**Responsabilité civile - Défense**

- Dommages corporels . . . . . **30 000 000 €/sinistre**

- Dommages matériels et immatériels consécutifs . . . . . **15 000 000 €/sinistre**

La garantie est toutefois limitée, tous dommages confondus à . . . . . **30 000 000 €/sinistre**

- Dommages immatériels non consécutifs . . . . . **50 000 €/sinistre**

### Dommages aux biens assurés

- meubles meublants dont le coefficient de vétusté est inférieur à 1/3 . . . . . valeur de remplacement

- meubles meublants dont le coefficient de vétusté est supérieur à 1/3 . . . . . valeur de remise en état, vétusté déduite, dans la limite de la valeur vénale

- autres biens dont bateaux avec et sans moteur . . . . . valeur vénale

- vol d'objets dans (ou sur) un véhicule ou un bateau . . . . . **4 600 € / sinistre**

La présente attestation est établie pour servir ce que de droit mais ne peut engager la société d'assurance ... au delà des conditions générales et particulières du contrat dont elle se prévaut.

Fait à ..., le ....

Le Représentant de la Société